

## Bruits de couloir...



*Ceux qui désirent savoir pour argumenter leur réflexion personnelle à partir de notions émanant de sources sérieuses ne peuvent que trouver satisfaction dans la présente rubrique...*

### Et de deux.



Le mercredi 14 janvier, soit quatre jours après l'assemblée préliminaire à Thumaide de la ligne du Centre en Hainaut, se tenait, à Marbaix-la-Tour, localité de la commune Ham-sur-Heure-Nalinnes, une assemblée préliminaire de la ligne de l'Est en Hainaut fréquentée également par le Brabant wallon. Une réunion à laquelle « *Coulon Futé* » n'était pas invité. Ce qui nécessita, de sa part, de quémander des témoignages, recoupés par la suite par mesure de prudence. Soit une démarche demandant du temps et expliquant la date de parution de la présente synthèse des débats menés.

### Projecteurs sur Marbaix-la-Tour

#### Fréquentation plus étouffée.

Si deux mandataires du comité de l'EPR Hainaut-Brabant wallon et le secrétaire national étaient présents à Thumaide, la représentation de ladite EPR était davantage étouffée à Marbaix-la-Tour. En effet, outre **Marius Boboc**, le seul présent le 10 janvier à Thumaide, **Benoit Deltenre, Jean-Pierre Palm et Dimitri Seressia**, soit au total deux Hennuyers et autant de Brabançons wallons siégeaient à la table des mandataires en compagnie de **Patrick Marsille**, le secrétaire national. Dix sociétés avaient répondu à la convocation, une était par contre absente.



#### Statu quo quasi général.

Les propositions sportives, reprises dans le libellé de l'ordre du jour définitif de l'assemblée générale de l'EPR Hainaut-Brabant wallon de ce 29 janvier à Halle, ont été confirmées quasi à l'unanimité. Aucune retouche sportive fondamentale n'a été apportée à l'organisation de la saison 2026 en grande vitesse sur la ligne de l'Est. Le principe consistant en deux lâchers en Hainaut et un en Brabant wallon, avec obligation de composer un résultat général pour chaque lâcher, n'a pas été remis en cause. La grande vitesse propose en 2026 l'alternance Saint-



Soupplets/Jouy-le-Châtel, un Laon et des Soissons en avril et en septembre reconnues des étapes de petite vitesse. Ainsi donc, le lâcher Secteur 3 Centre Charleroi (Estinnes-au-Val, les deux Givry, Courcelles, Marche-lez-Ecaussines, Braine-le Château) et le lâcher Secteur 4 Charleroi Est (Marbaix-la-Tour, Thirimont, Farceniennes, Frasnes-les-Gosselies, Froidchapelle), tous deux de même configuration géographique nord/sud, structurent le canevas sportif de l'activité ailée sur la ligne de l'Est en Hainaut en grande vitesse. Toutefois, pour être complet, il convient, d'une part, de signaler le rejet, à la satisfaction de Charleroi Est, du souhait émis portant sur la fusion des lâchers desdits Secteurs 3 et 4 précités, appuyée par la nécessité d'implanter un lâcher unique pour accréditer le résultat général établi. Et, d'autre part, d'entériner la fin de la très brève lune de miel 2025 entre Charleroi Est et le Secteur 3 du Brabant wallon.

### **Retouches.**

Ainsi donc quatre lâchers de grande vitesse sont effectifs en 2026 en Hainaut, deux sur chaque ligne de vol fréquentée. Un cinquième lâcher opère également en grande vitesse dans l'EPR, celui réservé au Brabant wallon adepte de la ligne de l'Est. Ce dernier ne reprend pas Braine-le-Château optant pour le Hainaut. Dans l'ordre du jour définitif de l'AG du 29 janvier, il est clairement notifié, et ce sans aucune ambiguïté tolérée, que les décisions du comité provincial sont valables tant en petite qu'en grande vitesse. Toutefois, ce mercredi 14 janvier à Marbaix-la-Tour, deux concessions ont été par contre accordées en petite vitesse. La première concerne Froidchapelle qui n'est plus admise en province de Namur lui assurant un lâcher protégé. Cette localité de la Botte du Hainaut, située dans le Parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse, après avoir laissé sous-entendre de plausibles arrêtés de bourgmestres interdisant dans leurs communes des lâchers de pigeons, bénéficie d'une ouverture des paniers protégée en petite vitesse faisant fi des règlementations existantes (quorum de sociétés à respecter dans le lâcher, quorum minimum de paniers à atteindre). La profondeur du lâcher du Secteur 4 a été déterminante dans la prise de décision recherchant à minimiser les pertes au niveau de la relève ailée. Parallèlement, les sociétés d'Estinnes-au-Val, de Givry et de Courcelles ont demandé de disposer du même statut. La réponse est en délibéré.

### **Solution ?**

A Thumaide, l'imposition d'établir le résultat général de tout lâcher 2026 a soulevé de sérieux problèmes organisationnels imposant, selon des intervenants, des frais supplémentaires aux amateurs. Tous les quatre lâchers hennuyers arrêtés sont-ils concernés de la même manière ? Cette question mérite d'être traitée.

Cela ne semble pas être le cas. Des nuances doivent être prises en ligne de compte. En effet, en 2025, le résultat du lâcher Tournaisis (Secteur 1) était déjà établi. Il en allait de même pour celui de Centre Charleroi (Secteur 3). Il en allait encore de même pour celui de Charleroi Est en tant que doublage général 2025 de l'entente formée avec le Secteur 3 du Brabant wallon.

En demi-fond, les deux lâchers 2026 constituent des fusions de lâchers de vitesse. De ce fait, trois lâchers nécessitent de nouveaux apports matériels. En l'occurrence, celui de vitesse formé par *Ouest-Frontalière-Entente des V-Ath-Lessines-Blaton-Masnuy, Braine-le-Comte, Soignies, Blaugies, Herchies, Silly*. Ceux des fusions en demi-fond des lâchers des Secteurs I et 2 de vitesse et des Secteurs 3,4,5 de vitesse.

Face aux contraintes soulevées, l'EPR propose de prendre en charge (gratuité assurée) le résultat général du lâcher qui serait réalisé par Data Technologie. Pour y parvenir, l'EPR va prendre à sa charge l'organisation du Vierzon interprovincial de Derby Hainaut, ce qui risque



de déplaire au président lessinois **Joachim Libotte**. L'EPR va-t-il prendre à sa charge tous les résultats généraux des lâchers ? Des précisions s'imposent semble-t-il...

## Florilège de similitudes.

**Robert Krupa**, le secrétaire de la société de Soignies, après s'être vu notifié l'inutilité de se présenter à Marbaix-la-Tour, a été autorisé d'assister aux débats sans pour autant disposer d'un droit de parole. Mais le Sonégien est une nouvelle fois parvenu à plaider la cause de sa société confinée dans le Secteur 2 de la ligne du Centre caractérisé par un large front de vol. Son souhait de relever de la ligne de l'Est fut vain. Il entendit les arguments du comité de l'EPR développés à Thumaide et la notification d'une demande tardive effectuée pour quitter une entente.

La reprise d'une commune limitrophe en dehors de l'EPR dans le rayon des sociétés d'une entente fut évoquée. Il fut rappelé que la reprise de semblable localité est facultative et non une obligation et que la provenance de cette décision émane du niveau national disposant d'une nette majorité flamande. La constatation manuelle aura vécu en 2026 si la décision est prochainement prise au national. Ce qui provoqua le souhait de pouvoir disposer, dans le cadre de l'écolage de la relève ailée, de quelques épreuves autorisant des engagements sans bagues électroniques autrement dit en supplémentaires. Ce qui exercerait un impact financier au terme d'un bref temps de sélection.

L'article du règlement provincial traitant la libre circulation en petit demi-fond sera revisité suite à la fidélisation à un lâcher exigée. Un amendement sera traité lors de l'AGN de février prochain qui, en cas d'entérinement, obligera tout amateur d'engager pour toute épreuve nationale ses pigeons dans son EP/EPR. Et, comme ce fut le cas à Thumaide, la rationalisation nationale de 2027 des secteurs de lâchers en rectangles a été abordée. **Marius Boboc** cita les tarifs de convoyage sur la ligne du Centre.

## Enième rappel.

Il est des plus prudents d'attendre les décisions entérinées par l'AG de l'EPR de ce 29 janvier. Et celles par l'AGN de février.

## Gratitude.

« *Coulon Futé* » réitère son respect et ses remerciements envers les personnes qui ont, bénévolement et spontanément, contribué à la réalisation de ce texte. Tant elles sont conscientes que l'information est un sujet primordial pour garantir la compréhension de plus en plus soumise aux « *fake-news* » et aux biais. Il ne faut surtout pas oublier que la démocratie se fonde sur la pluralité des avis.



## Projecteurs sur le « *Petit Club* »

36 membres ont assisté au local de Ramillies-Perwez, ce jeudi 15 janvier, à la réunion du « *Petit Club* », une entente de demi-fond interprovincial. Overhespen, Falisolle et Froidchapelle étaient excusés, Vedrin absent. Cette réunion s'est déroulée en deux parties. Dans un premier temps, les acteurs 2025 ont dressé le bilan de la dernière saison. Dans un second, les acteurs 2026 ont peaufiné leur copie. Les mandataires **Denis Sapin, Dimitri Seresia, Benoît Deltenre** et **Jean-Pierre Palm** étaient présents à l'instar du secrétaire national **Patrick Marsille**.



### Recueillement et bilan 2025.

Après une minute de silence en l'honneur de feu **Philippe Deneyer**, secrétaire du « *Petit Club* » et de colombophiles disparus, une présentation structurée du bilan chiffré des contingents 2025 et de l'état des finances fut assurée.

### Demande spéciale.

Au terme de ladite présentation, il fut demandé aux sociétés néerlandophones et namuroises de quitter la séance car elles ne seront plus actives en 2026 au sein du « *Petit Club* », suite aux décisions prises, Il fut alors fait référence



au fait que le précédent comité de l'EP Brabant flamand avait donné suite à la demande d'entente formulée par le « *Petit Club* » pour nouer, avec des sociétés brabançonnes flamandes, pour trois ans, une entente entrée en application en 2025. Et que dès lors cet accord existant ne pouvait être remis en cause. Ce qu'infirma l'EPR

Hainaut-Brabant wallon confortée par les décisions de la veille à Marbaix-la-Tour. Les sociétés concernées du Brabant flamand feront dès lors entente, les sociétés namuroises resteront dans leur EPR.

### Sportif 2026.



Après le départ des sociétés plus reprises en 2026, la composition de la nouvelle entente « *Petit Club 2026* » fut actée. Elle reprend dix sociétés de la province du Hainaut et quatre du Brabant wallon. Son nouveau comité fut constitué. Un itinéraire reprenant les étapes de Lorrain, Montargis, Orléans et Toury a été examiné et approuvé au même titre que la réduction du nombre de doublages, les frais de port et les championnats.

